

Interview au Journal ENBATA

1/ Conseiller régional sortant, quelles ont été les actions spécifiques de l'exécutif d'Alain Rousset pour le Pays Basque ?

Le Conseil Régional a été très présent au Pays-Basque durant tout le mandat. Au travers tout d'abord de l'ensemble de ses politiques : lycées, formation professionnelle, TER, aides au développement économique... Je retiendrai cependant quelques actions tout à fait particulières. Ainsi, la Convention Spécifique puis le Contrat Territorial couvrant tout le Pays-Basque alors même que les territoires infra-Pays-Basque bénéficiaient du dispositif des Projets Collectifs de Développement (Soule, Basse-Navarre...) ont constitué une procédure totalement dérogatoire ; l'Etablissement public foncier local pour le seul Pays-Basque alors qu'ailleurs il s'agit d'établissements départementaux, l'appui au campus universitaire de Bayonne, la création de l'Office Public de la langue basque, le soutien à la culture basque, la première phase de la régénération de la ligne ferroviaire Bayonne-Saint Jean Pied de Port, la mécanisation agricole spécifique en montagne, le soutien à Euskal Herriko Laborantza Ganbara, la participation à Herrikoa, sont des particularités propres au Pays-Basque qui se distinguent également dans le domaine des projets de coopération transfrontalière soutenus par l'exécutif d'Alain Rousset.

2/ La politique transfrontalière du Conseil Régional se limite-t-elle à de bonnes relations avec les communautés autonomes d'Euskadi et de Navarre, ou se fondent-elles sur la perspective d'une Euro-région et quel en serait le cadre juridique ?

Le Conseil Régional est très actif au niveau de sa politique transfrontalière. Au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées et de son consorcio, des programmes européens INTERREG dont il a été l'Autorité de gestion pour le programme 2000-2006 qui vient de s'achever. Il soutient annuellement près d'une centaine de projets dans le cadre des 3 Fonds communs de coopération auxquels il contribue avec l'Aragon, la Navarre et Euskadi. Il est membre fondateur de la Conférence Atlantique Transpyrénées. A la fin de l'année 2009, il a décidé avec le Gouvernement de la Communauté autonome d'Euskadi de créer une euro-région qui sera dotée d'une personnalité morale sous la forme d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) susceptible d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'équipements, la gestion de services, ou d'impulser des actions de coopération (en matière de formation, d'enseignement supérieur, de transfert de technologie ou de gestion des espaces naturels par exemple). Les statuts et l'organisation du GECT seront arrêtés à la fin de ce printemps.

3/ On connaît l'opposition d'Alain Rousset à la réforme Sarkozyenne des collectivités locales. Quelle serait la reconnaissance que Rousset et le PS accorderaient à Iparralde dans une remise en perspective de la gestion des territoires ?

La réforme sarkozienne est une mauvaise réforme qu'Alain Rousset et les Socialistes combattent avec détermination. Elle propose un retour en arrière sur la décentralisation en rognant les libertés locales et le pouvoir fiscal des collectivités locales à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle, en accroissant leur dépendance financière vis à vis de l'Etat qui, lui, est criblé de dettes et accumule les déficits. La réforme envisage la suppression de la structure juridique des Pays. Cette structure juridique minimale que le Pays-Basque a mis à profit durant 15 ans pour contractualiser avec l'Etat, la Région et le Département a permis une Convention Spécifique et un Contrat Territorial qui ont consolidé la vision globale Pays-Basque que nous portons désormais sur notre territoire. Les parlementaires socialistes réussiront-ils à sauver cette structure minimale pour le Pays-Basque face à des députés et sénateurs UMP que le Président de la République alignera le petit doigt sur la couture du pantalon ? La situation politique actuelle n'est pas hélas ! à la proposition sereine de

l'approfondissement de notre expérience mais à la défense de ce que nous avons construit sur la base de la structure minimale de Pays. L'heure est au combat pour sauver la décentralisation. Le vote massif en faveur de la Gauche est seul de nature à contrecarrer la volonté recentralisatrice de Nicolas Sarkozy.

4/ Vous avez toujours soutenu la création d'un département Pays Basque, promesse non tenue de F. Mitterrand. Quelle devrait être la bonne stratégie de Batera dans le contexte actuel ?

Au soir de la votation citoyenne, les commentaires iront bon train. Celle-ci aura-t-elle ou non permis de consolider le formidable travail de recueil de signatures durant plusieurs mois ? La participation à cette votation citoyenne est d'une importance capitale pour la poursuite de la réflexion et de l'action en faveur d'une collectivité territoriale Pays-Basque. L'acte de vote est différent de celui de la signature d'un document qu'un ami vous présente. Il ne reste que quelques jours pour convaincre et convaincre encore. La stratégie de Batera risque bien d'en être bouleversée. Chacun doit en prendre conscience. Pour ma part, je participerai à cette votation et voterai OUI à la question posée.

5/ Pensez vous qu'au-delà de l'insertion des langues régionales dans la Constitution au titre du patrimoine, une loi serait nécessaire à l'utilisation de l'euskara dans tous les actes de la vie publique ? Sous quelles formes le Conseil Régional peut-il s'investir sur ce thème indépendamment de son actuel engagement dans l'Office publique de la langue basque ?

Une loi a été promise à l'occasion du débat sur l'introduction des langues régionales dans la Constitution. Un projet de loi devait être déposé au Parlement dans l'année suivant la modification constitutionnelle. Force est de constater que parole n'a pas été tenue et qu'aucun ministre ne travaille sur la question. Que pourrait comporter une telle loi ? A minima, la couverture juridique de ce qui se pratique déjà dans notre société et qui pourrait permettre à la France de ratifier la Charte européenne des langues minoritaires. Mieux, la loi pourrait confier aux Régions la compétence et la responsabilité des langues régionales. Ce serait un vrai progrès. La députée socialiste de Gironde Martine Faure travaille à la tête d'un intergroupe parlementaire à la rédaction d'une proposition de loi.

6) « Alain Rousset est un acteur majeur de la LGV. Quels arguments opposez vous à ceux, nombreux, qui contestent la pertinence de cette nouvelle ligne en Iparralde ? Le « crochet » ferroviaire desservant la gare de Bayonne fera perdre de la vitesse et du temps. Soutenez vous cette exception sur la voie existante ? »

Depuis que la Région assume la responsabilité du transport régional ferroviaire des voyageurs, l'offre de services a été fortement augmenté : trains supplémentaires, cadencement, politique tarifaire...Le parc roulant a été fortement renouvelé. Le succès est au rendez-vous puisque nous pouvons constater une augmentation de la fréquentation de 42%. S'agissant du TGV, il convient de rappeler qu'il s'agit d'un projet prioritaire européen dont la responsabilité incombe à l'Etat. Le Pays-Basque est au cœur du maillon transfrontalier Dax-Vitoria. Le problème majeur est la croissance continue, régulière du fret routier. Les prévisions de trafic routier se sont jusqu'à ce jour révélées inférieures à la réalité constatée ; elles nous imposent de réussir le transfert d'une partie de ce trafic de la route vers le fer et le maritime. L'objectif à l'horizon 2030-2035 d'un report modal de 40 millions de tonnes de la route vers le fer, ainsi que l'augmentation souhaitée du trafic voyageurs induisent la nécessité de capacités ferroviaires nouvelles. Car la ligne nouvelle sera mixte fret-voyageurs. Le choix était de doubler les lignes actuelles in situ ou de créer des lignes nouvelles à l'extérieur de la partie urbaine la plus agglomérée. Cette dernière option a été retenue à l'issue du débat public de 2006. Nous la soutenons. Nous sommes

convaincus, nous espérons donc être convaincants. Nous avons réclamé et obtenu que sur ce maillon transfrontalier, il y ait une gare TGV au Pays-Basque, que la ligne nouvelle soit enfouie à un taux d'au moins 60% et qu'un programme d'accompagnement agricole et de l'habitat soit mis en œuvre pour traiter le plus humainement chacune des situations individuelles. Nous y serons très attentifs. S'agissant d'une gare au Pays-Basque, personne n'a contesté qu'il en fallait une. Mais il est vrai que lorsqu'on parle du Pays-Basque, ici, on n'a même pas besoin de traduire, il s'agit forcément du Pays-Basque Nord. Il y aura donc une gare du Nord au sein de la métropole transfrontalière. Qui a posé la question de savoir si une métropole située sur un grand axe européen de transport peut avoir deux gares TGV ? Ici, le même fonds européen financera deux gares pour la même métropole transfrontalière : une au nord et une au sud, car on se refuse à regarder en face cette métropole européenne en émergence. A moins que les autorités européennes... S'agissant du « crochet de Bayonne », je crois qu'il convient de rappeler que le grand intérêt du train est de transporter du cœur d'une ville au cœur d'une autre ville.